ECOA
ECOLE DU CENTRE OUEST DES AVOCATS

Programme formation continue des avocats
Décembre 2026

Thème : Actualité du droit de la distribution

Date : Vendredi 11 décembre de 9h00 à 12h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Disposer d'un panorama de présentation des opérateurs d'un réseau de distribution.*
- *Intégrer les différences juridiques (avantage/risque) de ces opérateurs.*
- *Faire le point des difficultés juridiques habituelles de chacun de ceux-ci.*
- *Examiner les points de vigilance de chaque type de contrats.*
- *Rappel des contentieux possibles*

Méthodes mobilisées :

Programme :

L'organisation d'un réseau de distribution (L'organisation intégrée : VRP, salariés (pour mémoire) ; L'organisation externe (essentiellement : La concession ; la franchise l'agence commerciale ; l'approvisionnement exclusif) avec pour chacun de ces concepts les problématiques habituelles c a d :

- **Les outils d'indemnisation (L'information précontractuelle, le mandat, l'indemnisation des pertes d'exploitation la rupture brutale de relations commerciales établies)**
- **Les outils de destruction (La requalification, le déséquilibre significatif, l'entente prohibée, la nullité)**
- **Les éléments de procédure spécifiques à la distribution (L'utilisation du juge des référés pour repousser les effets de la rupture ; La compétence de la Cour de Paris)**

Moyens pédagogiques : **Power-Point**

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant
Philippe MISSEREY, avocat au barreau de Poitiers, ancien Bâtonnier

Informations importantes :

- *Tarifs :*
 *Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation***
 *Avocats « jeune Barreau » : 60 € la journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation***
 Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45€ pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- *Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation*

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.